

Positionnement, évaluation et modalités de prise en compte du handicap

Critère 2.2

ÉCOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 48 41 19 54

www.ecoledeconduiteduport.com— ecoledeconduiteduport@gmail.com

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros —SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : E2007900030

Le positionnement de l'école de conduite

Critère 2.2

Notre établissement est datadocké :

- notre numéro de déclaration d'activité nous permet de proposer à nos élèves des prises en charge du financement de leurs formations par le CPF, le Pôle Emploi, CARIF-OREF, les OPCO...

Notre établissement est adhérent ANPER :

- cette affiliation nous positionne sur des formations professionnelles dans le cadre d'interventions en entreprises, telles que les ASF, IRP auto, le service des impôts de la municipalité
- abordant des thèmes comme l'éco-conduite, la réactualisation des connaissances sur les réglementations routière et autoroutière et la baisse de l'accidentalité sur les flottes de véhicules d'entreprises

Notre établissement est le seul du département des Deux-Sèvres certifié AFDM :

- cette charte qualité nous permet d'intervenir dans le cadre stages de perfectionnement à la conduite des deux-roues motorisés auprès de Comités d'Entreprises de grands groupes (ex. CAP GEMINI...)

ÉCOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 48 41 19 54

www.ecoledeconduiteduport.com— ecoledeconduiteduport@gmail.com

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros —SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : E2007900030

L'évaluation de départ permis A1-A2

Qu'est-ce que c'est ?

L'évaluation de départ est un test qui se fait impérativement avant la signature de votre contrat avec l'auto-école.

Cette évaluation est obligatoire. Elle dure 1h environ.

A l'issue de cette évaluation, le formateur moto va déterminer le nombre d'heures de conduite **approximatif** dont l'élève aura besoin. Ce test n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Il pourra être revu à la baisse ou à la hausse, par l'assiduité, l'implication et l'évolution des compétences de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures de conduite.

L'évaluation de départ permis A1-A2

La présence d'un accompagnateur est obligatoire lors de l'évaluation si l'élève est mineur(e)

L'évaluation de vos connaissances et compétences s'effectuera en partie sur un simulateur de conduite .moto et en partie sur la moto hors de la circulation.

Le futur élève pourra aborder l'évaluation sans stress, ni appréhension par rapport à la circulation, l'horaire, les bouchons, la nuit, les intempéries...

Ce test permet d'évaluer :

1. les aptitudes à manipuler une moto et prépare l'apprentissage des épreuves de plateau, il s'agit :
 - ◆ Des capacités sensori-motrices
 - ◆ Des capacités d'équilibre
 - ◆ Des capacités de transfert de connaissances techniques et de sécurité

COLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 48 41 19 54

www.ecoledeconduiteduport.com— ecoledeconduiteduport@gmail.com

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros —SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : E2007900030

2. La compréhension des situations de conduite prépare l'apprentissage en circulation. Il s'agit :

- ◆ Des capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation
- ◆ Des capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

Le test est complété par l'évaluation d'aptitudes :

- ◆ Les facteurs de volonté et de motivation
- ◆ Les aspects émotionnels et affectifs.

Comment se déroule l'évaluation de départ ?

Elle se déroule en trois parties :

- 1) La première partie comprend une série de questions permettant d'évaluer vos connaissances du monde du deux-roues, de l'accidentologie deux-roues, connaissances mécaniques et de votre expérience de la moto...
- 2) La deuxième partie se déroulera sur un simulateur de conduite deux-roues (présentation des commandes, test démarrage/arrêt, position sur la moto, passage de vitesse, utilisation accélération, freins...)
- 3) La troisième partie se fera avec la moto hors circulation moto sur béquille : Gestion de l'accélération, maintien des gaz à x tours/minute, position sur la moto, démarrage/arrêt, changement de rapports, gestion du poids et de l'équilibre de la moto, manipulation marche avant/marche arrière sans l'aide du moteur, béquillage, dé-béquillage.

Bilan :

Le bilan est un récapitulatif de tous les tests. Les résultats seront reportés sur une fiche d'évaluation papier.

A partir de ce bilan, l'enseignant moto proposera un volume de formation qui correspond à vos capacités et à vos aptitudes.

ECOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 48 41 19 54

www.ecoledeconduiteduport.com— ecoledeconduiteduport@gmail.com

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros —SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : E2007900030

L'évaluation de départ permis B

Critère N° 2.2

Qu'est-ce que c'est ?

L'évaluation de départ est un test qui se fait impérativement avant la signature de votre contrat avec l'auto-école.

Cette évaluation est obligatoire. Elle dure 1h environ.

A l'issue de cette évaluation, l'auto-école va déterminer le nombre d'heures de conduite **approximatif** dont l'élève pourrait avoir besoin. Ce test n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Il pourra être revu à la baisse ou à la hausse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures de conduite.

L'évaluation de départ permis B

La présence d'un accompagnateur est obligatoire lors de l'évaluation si l'élève est mineur(e). Deux méthodes peuvent être utilisées pour évaluer les connaissances et compétences.

a) soit sur un simulateur de conduite en salle agréé par l'Etat.

b) soit sur un véhicule de l'école de conduite sur la voie publique.

Quel que soit le choix de la technique d'évaluation un formateur sera au côté de l'élève.

a) Evaluation sur simulateur de conduite :

Cette formule est proposée aux personnes qui n'ont jamais ou très peu conduit un véhicule.

L'avantage du simulateur de conduite est que le niveau de notation est identique pour tout le monde. Il n'y a pas de jugement humain, l'ordinateur reste toujours objectif et tout le monde est égal face à la machine.

Le futur élève pourra aborder l'évaluation sans stress, ni appréhension par rapport à la circulation, l'horaire, les bouchons, la nuit, les intempéries...

Comment se déroule l'évaluation de départ ?

Expérience :

Une série de QCM est proposée pour évaluer l'expérience de la conduite, la connaissance du véhicule et les attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la conduite du futur élève.

ECOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 48 41 19 54

www.ecoledeconduiteduport.com— ecoledeconduiteduport@gmail.com

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros —SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : E2007900030

Habilité :

Le système évaluera en trois phases bien distinctes :

1. L'installation au poste de conduite par un tri à faire dans une liste d'actions potentielles à réaliser.
2. Le départ/arrêt, par un contrôle sur une série de cinq essais, après une prise en main des commandes une explication dirigée des actions à accomplir. L'élève ne manipulera que les pédales et le levier de vitesse, le simulateur « se chargeant » de la clé, du frein à main.
3. La manipulation du volant, par un contrôle sur une piste sinueuse, après une rapide prise en main. L'élève ne manipulera ici que le volant et la pédale d'accélérateur, le simulateur contrôlant la boîte de vitesse, la clé, le frein à main.

Evaluation sur route :

Cette formule est proposée aux personnes qui ont déjà conduit ou qui ne souhaitent pas faire l'évaluation sur simulateur.

Aucune des deux méthodes n'est imposée. Le choix est laissé à l'élève.

La présence d'un accompagnateur est obligatoire lors de cette évaluation si l'élève est mineur(e).

Quel que soit le choix de la technique d'évaluation, un formateur vous accompagnera.

Tests psychotechniques :

Ce module intègre une série de QCM pour appréhender les niveaux de compréhension (mécanique, logique et spatial) et de mémorisation de l'élève (panneaux de signalisation ou images d'un véhicule).

Conduite :

Ce test mène le futur élève sur un trajet de 8,3 km (sur autoroute, en montagne, dans la campagne et dans un village). L'élève ne fait qu'utiliser l'accélérateur et manipuler le volant.

On lui demandera de se diriger en fonction d'indications simples. Au cours de son trajet, le simulateur l'interrogera sur des indices qu'il aura perçu (évaluation des capacités d'observation et qualités du regard testés par QCM). Le simulateur le testera aussi sur le maintien de la trajectoire, l'utilisation correcte des clignotants.

ECOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 48 41 19 54

www.ecoledeconduiteduport.com— ecoledeconduiteduport@gmail.com

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros —SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : E2007900030

Emotivité et Crispation :

L'évaluation par l'ordinateur n'est pas possible, aussi c'est l'enseignant qui évaluera ces critères.

Bilan :

Le bilan est un récapitulatif de tous les tests. Le simulateur est connecté à une imprimante, les résultats sont imprimés sur le même modèle qu'une fiche d'évaluation standard.

Lors de ce test seront abordés différents items afin d'évaluer vos connaissances, à savoir :

- Expérience de la conduite
- Connaissance du véhicule
- Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Habilités
- Compréhension et mémoire Perception
- Emotivité

b) Evaluation sur véhicule :

Cette formule est proposée aux personnes qui ont déjà conduit ou qui ne souhaitent pas faire l'évaluation sur simulateur.

Aucune de ces deux méthodes n'est imposée, le choix est laissé à l'élève.

Lors de ce test seront abordés différents items afin d'évaluer vos connaissances, à savoir :

- Expérience de la conduite
- Connaissance du véhicule
- Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Habilités
- Compréhension et mémoire
- Perception
- Emotivité

Certains items seront traités en théorie, d'autres en pratique.

Le bilan est effectué par l'enseignant et une fiche d'évaluation standard (Code Rousseau) est remise au futur élève.

ECOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 48 41 19 54

www.ecoledeconduiteduport.com— ecoledeconduiteduport@gmail.com

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros —SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : E2007900030

Les modalités de prise de la prise en compte du handicap

Critère 2.2

Un établissement aux normes PMR

Nos locaux disposent d'un accès pour personne en fauteuil roulant et d'un bureau dédié aux personnes à mobilité réduite

Le permis B aménagé

La démarche à suivre :

Prendre rendez-vous avec l'auto-école afin de connaître les démarches à faire et fixer un rendez-vous d'évaluation.

Lors de cette évaluation, les aménagements nécessaires seront définis et confirmés, si besoin, par le délégué à l'éducation routière du département.

Puis vous devrez prendre contact avec la Préfecture, pour obtenir la liste des médecins agréés et solliciter une demande de rendez-vous pour votre visite médicale auprès du médecin de votre choix figurant sur la liste.

L'accord d'un médecin agréé sera indispensable pour commencer la formation.

Après cet accord trois cas sont possibles :

1. **Vous possédez déjà un permis de conduire voiture**, mais votre état physique a changé depuis sa délivrance. Il s'agira donc, pour vous d'un apprentissage à la manipulation des nouvelles commandes. Lorsque **l'inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière (ci-après nommé IPCSR)** vous examinera, il s'attachera uniquement à vérifier la bonne utilisation de votre aménagement. Cette démarche s'appelle **une régularisation**.

ECOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 48 41 19 54

www.ecoledeconduiteduport.com— ecoledeconduiteduport@gmail.com

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros —SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : E2007900030

2. **Vous ne possédez pas de permis de conduire voiture.** Il s'agira dans ce cas d'une formation complète au permis de conduire, théorique et pratique. Vous passerez votre examen dans les conditions habituelles (délais réglementaires, examen de code, minimum obligatoire de formation, livret d'apprentissage etc...). Pour plus d'informations reportez-vous à l'onglet « permis voiture ». **L'IPCSR** tiendra alors compte le jour de l'examen de votre savoir-faire, mais aussi de votre savoir être, comme tout candidat au permis de conduire.
3. **Vous possédez déjà un permis de conduire B Aménagé,** mais votre état physique a changé et les aménagements fixés précédemment ne sont plus adaptés ou nécessaires, vous devez alors obligatoirement, revoir un médecin agréé et repasser devant un **IPCSR** du permis de conduire pour une nouvelle régularisation.

Quel que soit le cas ; il vous sera délivré un permis de conduire B Aménagé. Sur votre permis de conduire seront indiqués, sous forme de codes chiffrés, les aménagements obligatoires sur votre véhicule, pour pouvoir conduire.

Dans certains cas, le médecin délivrera une aptitude temporaire, d'une durée variable selon le cas. Il faudra donc avant la fin de cette période, repasser une visite médicale afin de prolonger la validité de votre permis de conduire. **ATTENTION !** ce sera à vous de faire les démarches nécessaires pour la demande de visite médicale, aucune convocation ne vous sera envoyée.

Si vous avez 15 ans, vous pouvez également avoir accès à la conduite accompagnée, sur un véhicule aménagé. Elle vous est possible, sous réserve de l'accord du médecin agréé et de votre compagnie d'assurance.



Les équipements de nos véhicules.

Nos véhicules sont aménagés pour les handicaps suivants :

- Hémiplégie gauche
- Déficience ou amputation du membre supérieur gauche
- Hémiplégie droite
- Déficience ou amputation du membre supérieur droit
- Paraplégie
- Tétraplégie légère
- Déficience ou amputation de la jambe gauche
- Déficience ou amputation de la jambe droite
- Pour personnes de petite taille (nanisme)
- Autres handicaps : nous contacter

ECOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 48 41 19 54

www.ecoledeconduiteduport.com— ecoledeconduiteduport@gmail.com

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros — SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : E2007900030